



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-53

LE LUNDI 6 JUILLET 2020 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

CONSIDÉRANT la teneur de l'arrêté ministériel 2020-033 adopté le 7 mai 2020 et de sa préséance sur toute disposition contraire;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 mai 2020, le projet de Règlement 801-53 « *Règlement amendant le Règlement 801 – Zonage, afin de permettre les toits végétalisés sur l'ensemble du territoire et certains bâtiments accessoires dans la zone P-94* »;

QU'il a pour objet de permettre les toits végétalisés (toits verts) sur les bâtiments et permettre les bâtiments accessoires dans la zone P-94 (terrains de l'hôtel de ville et du parc Charbonneau);

QU'une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30. Cette consultation sera tenue en direct par visioconférence et retransmise en ligne à l'adresse suivante : www.ville.rosemere.qc.ca**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-033, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette consultation par voie électronique en adressant ses commentaires par courriel à mcthemens@ville.rosemere.qc.ca. Ces commentaires devront être reçus d'ici au plus tard le 6 juillet 2020, avant 15 h, pour être considérés.

QUE le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet est présenté dans les **documents à télécharger** sur la page " Avis publics " du site web de la ville : www.ville.rosemere.qc.ca

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 JUIN 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS